



SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (SMEGREG)

COMITE SYNDICAL REUNION PLENIERE DU 06 MARS 2024 PROCES - VERBAL

MEMBRES PRESENTS

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE	Conseillère métropolitaine
M. Gérard CHAUSSET	Conseiller métropolitain
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Gérard GAY	SIAEP Bassanne-Dropt-Garonne
Mme Pascale GOT	Conseillère départementale
Mme Célia MONSEIGNE	Conseillère départementale

MEMBRES REPRESENTES

M. Eric ARRIGONI <i>pouvoir donné à M. GAY</i>	SIAEPA de Castelnau-de-Médoc
M. Guillaume GARRIGUES <i>pouvoir donné à Mme CASSOU-SCHOTTE</i>	Conseiller métropolitain
Mme Valérie GUINAUDIE <i>pouvoir donné à Mme MONSEIGNE</i>	Conseillère départementale
Mme Agnès SEJOURNET <i>pouvoir donné à Mme GOT</i>	Conseillère départementale

MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES

M. Jean-Luc DARQUEST	SIEPA du nord libournais
Mme Valérie DROUHAUT	Conseillère départementale
M. Maxime GHESQUIERE	Conseiller métropolitain
Mme Pascale PAVONE	Conseillère métropolitaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
Mme Nathalie BRICHE	Conseil départemental 33
M. Henri DECROS	Payeur départemental
Mlle Mélanie EROSTATE	SMEGREG
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG
Mme Emilie LAURENT	SMEGREG
Mlle Alice VACELET	SMEGREG

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN VISIO CONFERENCE)

M. Joachim BOISARD	SIAEPA Arveyres
Mme Sophie BRANA	Commune de Le Porge
M. Dominique CHAMARD	SIE Léognan-Cadaujac
M. Eric GUIMON	Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. Laurent KERMABON	La CALI
M. Richard PEZAT	SIAEPA de Targon
Mme Danielle SECCO	SIAEPA de Saint Selve



Mme Monseigne ouvre la séance à 14h00, accueille les participants présents et ceux qui suivront la réunion en visioconférence.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (11 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Un tour de table est effectué. M. Gay est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. PV de la réunion du 24 janvier 2024
2. Compte de gestion 2023
3. Compte administratif 2023
4. Affectation du résultat 2023
5. Taux de contribution des membres au budget 2024
6. Budget primitif 2024 et contributions des membres
7. Programme 2024
8. Modification des statuts
9. Questions diverses



1. PV de la réunion du 24 janvier 2024

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte le procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2024.

2. Compte de gestion 2023

Mme Monseigne donne la parole à M. le Payeur départemental qui présente synthétiquement le compte de gestion, en totale conformité avec le compte administratif 2023. Il fait apparaître un résultat global à la clôture de l'exercice 2023 de 683 391,73 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte le compte de gestion élaboré par M. le Payeur départemental pour l'année 2023.

3. Compte administratif 2023

Mme Monseigne donne la parole à Mme Bégué qui présente avec une fiche synthétique le compte administratif 2023 tant en section de fonctionnement que d'investissement et le résultat global de clôture.

Mme Monseigne précise que les frais d'études sont comptabilisés en section de fonctionnement, ce qui explique une section d'investissement très faible. Par ailleurs, il reste des études engagées en 2023 pour pratiquement 600 000 €, le résultat 2023 permettra de les financer.

La présidence de la séance est confiée à M. Durand en tant que doyen d'âge des délégués présents ; Mme Monseigne quitte la salle.

M. Durand met au vote le compte administratif 2023.

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Durand, doyen d'âge, Mme Monseigne ayant momentanément quitté la salle, et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte le compte administratif 2023.

4. Affectation du résultat 2023

Mme Monseigne donne la parole à Mme Bégué qui présente la proposition d'affectation des excédents à la clôture de l'exercice 2023 en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Mme Cassou-Schotte fait à nouveau remarquer ce résultat conséquent qui s'explique, comme le rappelle Mme Monseigne, par le fait que la quasi-totalité des dépenses et recettes sont constatées en section de fonctionnement.

Mme Bégué précise que, si le résultat proche de 700 000 € apparaît important, ce montant n'est pas disponible car 575 000 € demeurent engagés en dépenses de fonctionnement à la fin de l'exercice 2023.

Mme Bégué présente brièvement un graphique retraçant depuis 2015 l'évolution des résultats budgétaires annuels ainsi que celle des participations statutaires des membres de l'établissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte la proposition d'affectation des résultats 2023 qui lui a été présentée.

5. Taux de contribution des membres au budget 2024

Mme Monseigne rappelle brièvement la teneur du débat d'orientations budgétaires adopté lors de la dernière réunion, à savoir une augmentation du volume total des contributions des membres pour assurer notamment les missions d'information et de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public girondins.

Puis elle donne la parole à M. de Grissac pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama. Il rappelle que les contributions sont assises sur les volumes prélevés l'année N-2 pour les services d'eau potable et que la contribution du Département est fixée à la valeur de celle due par Bordeaux Métropole.

M. Kermabon fait remarquer qu'à la place de Libourne dans ce tableau devrait figurer la CALI.

M. de Grissac précise que c'est la ville de Libourne qui a adhéré lorsqu'elle exerçait la compétence eau potable directement et la CALI est en représentation substitution de la ville de Libourne.

Après en avoir délibéré, à l'unité des membres présents ou représentés (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical arrête les taux de contribution au budget 2024 des membres.

6. Budget primitif 2024 et contributions des membres

Mme Monseigne introduit le rapport puis donne la parole à Mme Bégué qui présente les grandes masses du projet de budget primitif 2024 et les montants des contributions de chaque membre.

Mme Monseigne remercie l'Agence de l'Eau pour ses aides à l'établissement et fait allusion au projet d'acquisition en section d'investissement d'un véhicule de service.

Le tableau des contributions des membres est présenté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical :

- valide le principe d'un vote par chapitre du budget primitif ;
- arrête le montant cumulé des participations des membres à 605 000 € ;
- valide les calculs des contributions des membres ;
- adopte le projet de budget 2024 qui lui a été présenté ;
- autorise la Présidente à percevoir les recettes et engager les dépenses ;
- autorise la Présidente à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et notamment de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

7. Programme 2024

Mme Monseigne donne la parole à M. de Grissac pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

Les études et actions du SMEGREG et celles liées au SAGE sont présentées de manière synthétique.

Mme Erostate expose et explique les résultats des campagnes géophysiques menées fin 2023 et début 2024 en sud Gironde puis M. de Grissac reprend sa présentation.

M. Lafficher présente les résultats prévisionnels positifs de la recherche ponctuelle de ressource de substitution pour le syndicat de Targon.

M. de Grissac reprend en faisant un point sur le projet d'achat de kits hydro-économes.

Mme Cassou-Schotte pose la question de savoir si, dans le cadre de ces campagnes de sensibilisation qui se développent et évoluent, a été envisagée l'acquisition d'un bus mobile, ce serait un investissement intéressant pour se rendre partout dans le département.

Mme Got illustre par les bus mis en place par le Département dans le domaine de la prévention santé dont la gestion n'est pas simple et coûteuse.

Mme Monseigne puis M. de Grissac, bien que trouvant l'idée pertinente, doutent de la capacité du SMEGREG en termes de personnel dédié à gérer un tel équipement. En revanche, le SMEGREG pourrait se rapprocher d'une des associations partenaires du dispositif des Espaces Info Economies d'Eau, le CREAQ, qui dispose d'un bus pour ses animations dans le domaine de l'énergie, pour faire un travail prospectif.

M. Boisard remarque qu'il serait aussi très opportun, outre le grand public, de sensibiliser les élus locaux, les collectivités se devant d'être exemplaires.

Mme Monseigne partage cette remarque et fait allusion au cadre juridique (documents d'urbanisme, SCoT) qu'il faudrait aussi faire évoluer.

Mme Brana souhaiterait pouvoir disposer d'éléments de comparaison des consommations communales pour permettre aux communes de s'évaluer.

Mme Got évoque la mission Aménag'Eau qui permet de partager des informations.

Mme Briche complète en mentionnant le guide sur les économies d'eau dans les bâtiments publics qui va être actualisé et mis à disposition au format numérique.

M. de Grissac note que rares sont les communes qui ont une vision exhaustive de leur consommation d'eau car les factures sont traitées par service et que c'est la somme à payer qui est regardée, pas la consommation. La commune de Mérignac a travaillé sur ce sujet.

Mme Briche ajoute qu'en effet les diagnostics de bâtiments municipaux révèlent souvent ce manque de vision globale.

M. Chausset relate l'expérience de la commune de Mérignac puis sur l'idée du bus pense que celui-ci pourrait englober tous les volets de la transition écologique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical :

- valide le projet de programme 2024 qui lui a été présenté ;
- autorise la Présidente à engager toute procédure et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces études (conventions, accords, marchés, contrats) ainsi qu'à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et notamment de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- autorise la Présidente à modifier ce programme en cours d'exercice dans le cas où surviendraient des sollicitations imprévues justifiant une action rapide de l'établissement.

8. Modification des statuts

Mme Monseigne rappelle les circonstances de cette modification, notamment l'audit de la Chambre régionale des comptes ; puis elle donne la parole à M. de Grissac pour la présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

Mme Monseigne pose la question de savoir que deviendrait la mission « gestion de la ressource » ; M. de Grissac répond qu'elle demeurerait mais ne viserait pas l'article du Code Général des Collectivités Territoriales qui attribue explicitement cette mission aux services d'eau potable.

Mme Monseigne propose qu'une réunion avec le sénateur Hervé Gillé soit organisée pour faire un point sur la législation.

Mme Got ajoute qu'une réflexion est également menée au niveau de l'association des départements de France ; par conséquent il vaut mieux attendre comment tout cela évolue.

Mme Cassou-Schotte approuve ce mode de fonctionnement car le contexte autour de l'eau amène à beaucoup de réflexions. Elle mentionne également les parlementaires MM. Prud'homme et Thierry, ainsi que Mme de Marco ; M. Gillé est en effet très investi sur le sujet et a participé à l'élaboration d'un rapport qui va dans le sens de la départementalisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- opte pour une simple actualisation des statuts visant à donner une suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes ;
- demande qu'une proposition de statuts modifiés en ce sens lui soit présentée lors d'une prochaine réunion ;
- renvoie le principe d'une éventuelle réforme en profondeur des statuts, avec modification de la forme du syndicat, à une échéance ultérieure ;
- invite les membres du SMEGREG à discuter des orientations qu'ils souhaitent voir données à l'établissement dans les années futures.

9. Questions diverses

Mme Monseigne informe qu'une prochaine réunion du comité syndical devra, avant la fin de l'année, être consacrée au renouvellement du bureau du SMEGREG.

Modification de poste

Mme Monseigne présente cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical autorise la modification du poste créé par délibération du 24 novembre 2022 en augmentant la quotité du temps de travail à 60 % (21h/35h soit 3/5^e) et la Présidente à signer tous documents se rapportant à cette mesure pour l'agent.

Règlement budgétaire et financier

Mme Monseigne donne la parole à Mme Bégué pour une présentation succincte de ce rapport.

Le présent règlement budgétaire et financier formalise et précise pour le SMEGREG les principales règles de gestion budgétaire et financière qui résultent du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et est établi en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au SMEGREG depuis le 1^{er} janvier 2024.

M. Decros ajoute qu'en effet ce sont des règles qui sont déjà normalement appliquées au SMEGREG.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical approuve le Règlement Budgétaire et Financier tel que présenté en séance et auquel il aura été ajouté au chapitre V, sur recommandation de M. le Payeur départemental, le seuil d'amortissement sur un an des biens de faible valeur.

Frais de déplacement des agents du SMEGREG à l'étranger ou en outre-mer

Mme Monseigne donne la parole à Mme Bégué pour une présentation de ce rapport.

Mlle Erostate précise le projet de déplacement en Suisse (réunion annuelle de l'association internationale des hydrogéologues) prévu en septembre prochain et qui motive ce rapport.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical arrête les modalités et montants suivants :

- établissement d'un ordre de mission ;
- à l'étranger sur la base d'une indemnité journalière dont le montant est arrêté pour chaque pays, ce montant étant réduit de 65 % lorsque l'agent est logé gratuitement, de 17,5 % lorsqu'il est nourri à l'un des repas du midi ou du soir et de 35 % lorsqu'il est nourri gratuitement aux repas du midi et du soir ;
- en outre-mer sur la base de 20 € par repas et 120 € pour l'hébergement (respectivement 2 864 et 14 320 F. CFP pour la Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna et la Polynésie française) ;
- dans les deux cas les frais de transport, d'utilisation de parcs de stationnement, de péage d'autoroute et d'utilisation de taxi ou véhicule de location seront également remboursés à l'agent sur présentation des justificatifs de la dépense ;
- l'ensemble de ces dispositions s'applique aux agents titulaires, non titulaires et contractuels, ainsi que les stagiaires et autres personnels accueillis au SMEGREG.

Prime forfaitaire exceptionnelle pouvoir d'achat

Mme Monseigne introduit ce rapport puis Mme Bégué présente les modalités.

Mme Cassou-Schotte note dans ce cadre réglementaire le souci de privilégier les bas salaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical confirme sa mise en place au 1^{er} janvier 2024 pour les agents du SMEGREG qui remplissent les conditions, selon les modalités présentées en séance.

Achat d'un véhicule de service

Mme Monseigne introduit ce rapport puis M. de Grissac précise les caractéristiques.

M. Decros ajoute qu'en vertu de la règle de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis, il faudra inscrire dans le cadre d'une prochaine décision modificative des crédits supplémentaires sur les amortissements

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical autorise l'acquisition d'un véhicule de service sur la base des disponibilités budgétaires en section d'investissement et son amortissement sur une durée de cinq ans (durée figurant dans le Règlement Budgétaire et Financier).



Mme Monseigne évoque la journée mondiale de l'eau le 22 mars et le salon Cycl'eau à Toulouse les 27 et 28 mars prochains.

M. de Grissac informe du projet d'adhésion au SMEGREG du syndicat du Sauternais.

En l'absence de questions supplémentaires et de demandes de prises de parole, Mme Monseigne remercie les participants et clôt la séance à 16h00.

Fait à Bordeaux, le 22 avril 2024

Le secrétaire de séance



Gérard GAY

La Présidente



Célia MONSEIGNE